



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 115/2026
du Conseil communautaire
Séance du 1^{er} juin 2026

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 77
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers absents : 22
Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain PALISSE Patrick, PARADIS Gislaine, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDJIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier, SERRE Christophe,

Secrétaire de Séance : Benoit TRICHOT

OBJET : Compte Financier Unique 2025 du Budget Redevance Incitative

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2025	Résultat cumulé antérieur	Résultat à la clôture de l'exercice 2025
Investissement	1.479.793,62	1.125.451,03	354.342,59	296.808,07	651.150,66
Fonctionnement	14.080.051,19	14.718.642,76	-638.591,57	0,00	-638.591,57
Total	15.559.844,81	15.844.093,79	-284.248,98	296.808,07	12.559,09

Le Compte Financier Unique pour le Budget Annexe Redevance Incitative pour l'exercice 2025 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 15 559 844,81 €
- En dépenses : 15 844 093,79 €

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 15 559 844,81 €

Les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à hauteur de 14,080 M€, sont composées au chapitre 70 des ventes des matériaux recyclables pour 872,820 K€, du produit de la redevance incitative pour 11,207 M€, de la vente de composteurs pour 5,04 K€, de la refacturation du personnel mis à disposition de la société Nicollin pour 85,267 K€. Au chapitre 74, les soutiens de Citéos pour la mise en place de la redevance incitative sont comptabilisés pour 1,846 M€, tandis que le chapitre 75 constate le produit du FCTVA en fonctionnement et les remboursements de sinistre pour un montant total de 21,777 K€. Enfin, le chapitre 77 enregistre la facturation d'une pénalité dans le cadre d'un marché pour 2,80 K€.

Les recettes d'investissement, quant à elles, s'élèvent à 1,480 M€, et correspondent à une subvention de l'ADEME perçue pour un montant total de 149,777 K€ (chapitre 13), du FCTVA et de l'affectation au compte 1068 imputés au chapitre 10 pour un montant total de 130,25 K€, et des dotations aux amortissements (chapitre 040) pour 399,77 K€. Un prêt d'un montant de 800 K€ a également été contracté pour financer les investissements.

B. Les dépenses : 15 844 093,79 €

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 14,718 M€ comprennent l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement de la politique publique des déchets :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) pour 12,112 M€. 3,037 M€ ont été alloués pour la collecte et le traitement des bennes des déchetterie et des points d'apport volontaires (verre et papier), 4,565 M€ au titre de la collecte des emballages et des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et 3,464 M€ pour le traitement de ces mêmes déchets. 244,855 K€ ont été dépensés pour l'acquisition de sacs jaunes, tandis que les fluides ont représentés 54,356 K€, les fournitures d'entretien et de petits équipements : 24,800 K€, les réparations, entretiens et maintenance des bâtiments, des réseaux et des véhicules : 217,899 K€, les publications et imprimés : 28,750 K€, les frais de télécommunication : 14,492 K€, les autres frais (frais de nettoyage des locaux, taxes foncières, cotisations et services bancaires) : 72,066 K€ ;
- Chapitre 012 : Le remboursement du personnel affecté à ce budget ainsi qu'une quote-part des dépenses de personnel transverse du Budget Principal ont représenté 1,560 M€ ;
- Chapitre 65 : L'accès au serveur et le logiciel de gestion des factures pour 9,818 K€ ;
- Chapitre 66 : les charges financières relatives aux emprunts contractés pour le financement des investissements en lien avec l'exercice de cette compétence pour 126,982 K€ ;
- Chapitre 67 : versement de subventions de fonctionnement à la Ligue Contre le Cancer et à Knet Partage pour un montant total de 20,328 K€, et les annulations de titres sur exercices antérieurs pour 489,309 K€ ;
- Chapitre 042 : dotations aux amortissements pour un montant de 399,767 K€.

Les dépenses d'investissement quant à elles, s'élèvent à 1,126 M€ et comprennent : le remboursement du capital des emprunts pour 142,911 K€, les études hydrauliques pour la déchetterie de Laudun L'Ardoise 15 K€, l'acquisition de conteneurs enterrés et semi enterrés pour 186,154 K€, l'acquisition de conteneurs aériens et d'abris bacs pour 207,887 €, l'acquisition de bacs de collecte pour 176,951 K€ et enfin l'achat du matériel informatique et du pour 5,139 K€.

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants : +354 342,59 € en investissement et -638 591,57 € en fonctionnement. Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, soit +296 808,07 € en investissement et +0 € en fonctionnement, les résultats cumulés au 31 décembre 2025 s'établissent à hauteur de +651 150,66 € en investissement et -638 591,57 € en fonctionnement.

Le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Redevance Incitative par chapitre est retracé en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose que le Président se retire de l'assemblée au moment du vote ;

Considérant que la séance est présidée spécialement par Sylvie BARRIEU-VIGNAL, désignée par la délibération n°104/2026 portant son élection,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

(1 opposition : Philippe AUGUSTIN, 2 abstentions : Naïma DAHMANI, Jérôme JACKEL)

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe Redevance Incitative, tel qu'il a été arrêté, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1^{er} juin 2026.

La Présidente de séance
Sylvie BARRIEU-VIGNAL

Le Secrétaire de Séance

Benoit TRICHOT

